

# Règlement du Concours de photographies « Scènes de cinéma »



## **Article 1 : Présentation**

Le thème du concours est intitulé « Scènes de cinéma ». Les participants doivent déposer une photographie dans laquelle ils revisitent une séquence de cinéma.

Pour participer, il suffit de déposer, dans une des bibliothèques du réseau, une photographie au format numérique. Celle-ci sera imprimée par les organisateurs et exposée le samedi 29 novembre à la médiathèque de la Filature à Bazancourt. Les photographies devront être déposées entre le 6 octobre et le 15 novembre 2025 inclus. Passé ce délai, aucune photo ne sera acceptée.

## **Article 2 : Participation**

La participation est gratuite et ouverte à toutes et tous, sans limite d'âge. L'inscription à la bibliothèque n'est pas obligatoire. Chaque participant pourra présenter une seule photographie, accompagnée du règlement dûment complété et signé.

Si la photographie met en scène une ou des personnes, l'auteur de cette dernière devra s'assurer du consentement et de la cession des droits à l'image de la ou des personnes si celles-ci sont majeures et du ou des représentants légaux, si celles-ci sont mineurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photographie susceptible de heurter la sensibilité du public.

Ce formulaire de cession de droit à l'image est mis à disposition des participants. Dûment signé, il devra être joint à la photographie si celle-ci représente des personnes identifiables, majeures ou mineures (dans ce cas, la signature du représentant légal est obligatoire).

## **Article 3 : Vote**

Chaque photographie recevra un numéro d'identification. Le samedi 29 novembre, une urne sera mise à disposition des visiteurs pour qu'ils votent pour leur photo préférée. Les résultats seront publiés sur le site internet du réseau de bibliothèques *Culture & Vous*, à partir du 20 décembre.

## **Article 4 : Remise des Prix**

Les trois gagnants recevront un prix. Les récompenses prendront la forme d'articles culturels équivalents, et non de sommes d'argent. Les prix seront remis en mains propres aux lauréats, qui seront contactés par les organisateurs.

## **Article 5 : Utilisation des photographies et droits à l'image**

Les participants acceptent que leur œuvre soit utilisée gratuitement et sans aucune limitation, pour tout le temps que durera la propriété intellectuelle de l'auteur et de ses ayants droit d'après les législations françaises par les organisateurs, avec mention de l'auteur, dans le cadre de documents de communication ou de promotion liés au concours.

En conséquence, les organisateurs s'interdisent expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et/ou d'utiliser ces photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Ils s'efforceront, dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif à chaque utilisation des œuvres réalisées sur simple demande. En conséquence de quoi, le participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Le participant garantit qu'il n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations collectées dans le cadre du concours sont destinées exclusivement à son organisation. Le responsable du traitement est la commune de Bazancourt. Les données sont conservées pendant une durée maximale d'un an après la

fin du concours, sauf obligation légale contraire.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition qu'il peut exercer en contactant : [accueil@bazancourt.fr](mailto:accueil@bazancourt.fr)

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, statuant en droit français.

#### **Article 6 : Application du présent règlement**

La participation au concours « Scènes de cinéma » implique l'acceptation entière du présent règlement. Le non-respect des conditions énoncées entraînera l'invalidation de la participation. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le concours en cas de nécessité.

#### Coordonnées de la personne participant au concours :

Date :

Nom :

Prénom :

Age :

Responsable légal pour les mineurs :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Titre du film :

Signature(s) précédée(s), du nom, du prénom et de la mention « lu et approuvé » \* :

*\* Le participant et chaque personne identifiable doivent signer ce formulaire de manière individuelle.  
Pour les mineurs, le représentant légal signe en leur nom.*